

12

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22 Date de dépôt : 02.10.97.

30 Priorité :

43 Date de mise à la disposition du public de la
demande : 09.04.99 Bulletin 99/14.

56 Liste des documents cités dans le rapport de
recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du
présent fascicule*

60 Références à d'autres documents nationaux
apparentés :

71 Demandeur(s) : GICQUEL PHILIPPE — FR et VERNIER SOPHIE ep. GICQUEL — FR.

72 Inventeur(s) : GICQUEL PHILIPPE et VERNIER SOPHIE ep. GICQUEL.

73 Titulaire(s) :

74 Mandataire(s) :

54 TABLETTE DE TABLE POUR JEUNE ENFANT.

57 Tablette de table pour jeune enfant.

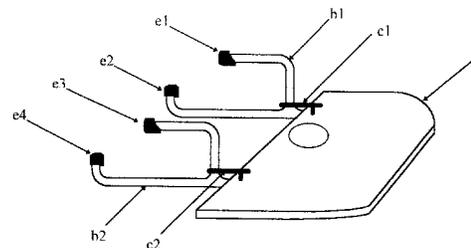
L'invention consiste en une tablette qui, fixée une table normale, est à hauteur pour un enfant assis sur une chaise d'adulte.

La tablette (t) peut être accrochée à une table par l'intermédiaire des bras (b1) et (b2).

Les embouts caoutchouc (e1) (e2) (e3) (e4) évitent les glissements et protègent la table.

L'ouverture des crochets (c1) et (c2) permet de désolidariser bras et tablette pour faciliter le rangement de l'ensemble.

Cette invention pourra être utilisée par tout enfant à partir de deux ans environ, que ce soit pour ses repas ou pour d'autres activités.



La présente invention consiste en une tablette permettant aux jeunes enfants de manger confortablement et sans risques.

5 Les enfants lorsqu'ils arrivent à un âge où ils peuvent s'asseoir sur une chaise d'adulte sont encore trop petits pour manger sur une table normale. Les parents vont donc, soit continuer à utiliser une chaise haute, soit utiliser un siège de table ou encore un système de type réhausseur. Ces systèmes présentent l'inconvénient de devoir attacher l'enfant en hauteur. A un âge où il commence à être fort et souvent remuant, une minute d'inattention peut
10 conduire à l'accident.

Le présent dispositif permet d'y remédier. Il est en effet constitué d'une tablette qui, fixée à n'importe quelle table, est à la bonne hauteur pour l'enfant lorsque celui-ci est assis sur une chaise d'adulte.

15 Selon des modes particuliers de réalisation, le système d'accrochage à la table pourra être constitué par des bras repliables ou démontables et rangeables, afin que l'ensemble soit ainsi facilement transportable.

La figure 1 annexée illustre l'invention.

20 Le dispositif comporte une tablette (t) ainsi qu'un système d'accrochage à la table ici constitué de deux bras (b1) et (b2). L'accrochage à la table s'effectue par un simple mouvement de bas en haut. La forme des bras donne au système sa stabilité. Les crochets de verrouillage (c1) et (c2) permettent de solidariser la tablette aux bras. En les ouvrant on peut séparer la tablette des bras en la faisant glisser le long des tubes puis ranger les bras sous la tablette (grâce, par exemple, à des clips prévus à cet effet).

25 De manière non limitative, la tablette pourra être réalisée en plastique moulé, les bras étant réalisés en tubes métalliques cintrés et soudés.

Les embouts caoutchouc (e1) (e2) (e3) (e4) protégeront la table de l'agression par les tubes et éviteront les éventuels glissements.

REVENDICATIONS

1/ tablette pour enfant caractérisée en ce qu'elle s'accroche à une table normale par l'intermédiaire d'un dispositif constitué de deux bras qui lui permettent d'être plus basse que la table sur laquelle on l'accroche.

5 2/ dispositif selon la revendication 1 caractérisé en ce que le système d'accrochage à la table est constitué de bras pouvant être démontés puis rangés sous la tablette.

1/1

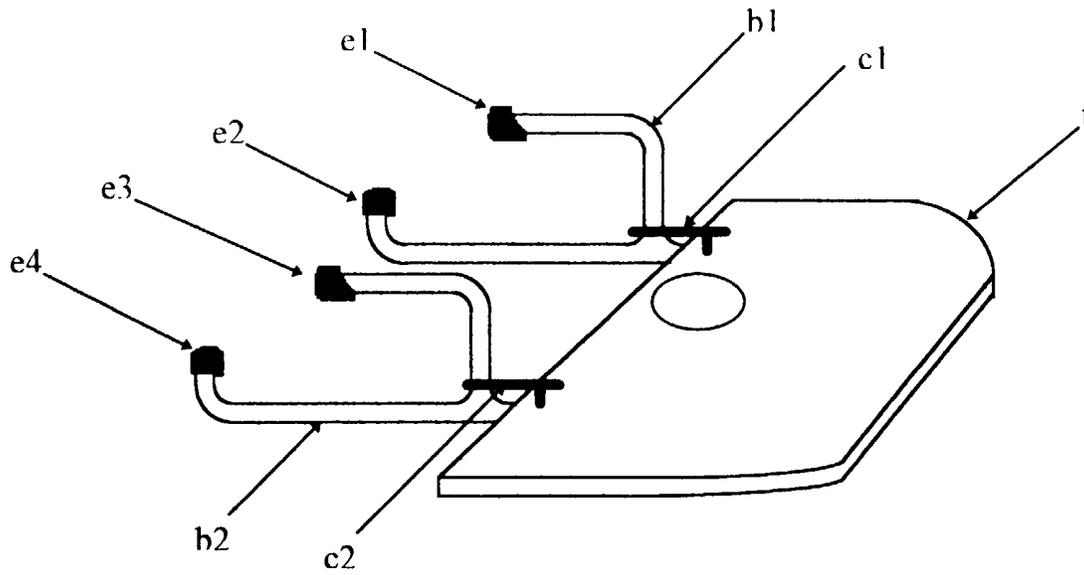


FIG. 1

INSTITUT NATIONAL

de la

PROPRIETE INDUSTRIELLE

RAPPORT DE RECHERCHE PRELIMINAIRE

établi sur la base des dernières revendications déposées avant le commencement de la recherche

FA 551773

FR 9712253

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		Revendications concernées de la demande examinée
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	
X	US 2 935 209 A (FRITZ) 3 mai 1960 * le document en entier *	1
A	---	2
A	US 3 400 829 A (YOUNGSON) 10 septembre 1968 * le document en entier *	1,2
A	---	
A	US 5 317 977 A (OMESSI) 7 juin 1994 * le document en entier *	1,2

		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.CL.6)
		A47D A47B
Date d'achèvement de la recherche		Examineur
17 juin 1998		VandeVondele, J
<p>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : pertinent à l'encontre d'au moins une revendication ou arrière-plan technologique général O : divulgation non-écrite P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons</p> <p>& : membre de la même famille, document correspondant</p>		

2

EPO FORM 1503 03.82 (P04C13)